

Devoir Surveillé: (Conception Mmes Sondes Draief & Sameh Mekaoui, ISCAE Nov 2023)

La société "Delta" est une société anonyme assujettie à la TVA et exerçant dans le secteur de l'agroalimentaire.

Elle a acquis le 05/02/N une machine industrielle aux conditions suivantes :

- Prix d'achat brut : 250 000 dt HT (TVA : 19%)
- Remise 5%
- 70% du prix d'achat TTC a été payé par chèque bancaire. Le reliquat sera payé dans 3 mois.

Les autres dépenses engagées par l'entreprise lors de l'acquisition et payées par chèques bancaires se présentent comme suit :

- Frais de transport et d'installation de la machine engagés le 08/02/N s'élèvent respectivement à 400 dt HT (TVA :7%) et 1 500 dt HT (TVA : 19%).
- Le jour même, la société a payé à son assureur 300 dt pour assurer le transport de la machine vers l'usine.
- Une formation du personnel s'est déroulée lors de la deuxième semaine du mois de février N pour une valeur de 5 040 dt TTC (TVA : 13%).
- Des dépenses de démarrage et d'essai (nécessaires au fonctionnement de la machine) engagées le 15/02/N s'élèvent à 2 300 dt.

Toutefois, à la suite du non-respect des consignes de la première utilisation, un démontage de la machine et une seconde installation ont eu lieu la dernière semaine du mois de février N. Cette opération a coûté 1 800 dt HT (TVA 19%).

La machine a été mise en service 01/04/N. Cependant, la société n'a pu faire fonctionner la machine à sa capacité optimale qu'à la fin d'Avril N, ce qui a nécessité la consommation de matières premières pour 1 000 dt HT (TVA : 19%) et de 900 dt de main d'œuvre.

La société compte utiliser la machine pendant 10 ans et compte pouvoir encaisser à la fin de sa durée d'utilité 15 000 dt.

Travail à faire :

1- Déterminer le coût d'acquisition de la machine et préciser les dépenses qui en sont exclues

2- Présenter le traitement comptable nécessaire à l'acquisition de la machine et à la date d'inventaire de l'exercice N sachant que la machine est amortie selon le mode linéaire simple

Fin décembre N+2, la société "Delta" adopte pour la première fois le modèle de réévaluation pour ses matériels industriels. A cette occasion, la machine a été réévaluée à dire d'experts pour une juste valeur de 200 000 dt.

3- Passer les écritures nécessaires à l'inventaire de N+2 en utilisant la méthode d'écrasement.

Fin N+4, à la suite de l'apparition de nouvelles technologies, la société estime que les avantages économiques futurs espérés de la machine sont significativement différents des estimations initiales. La valeur récupérable est estimée à cette date à 110 000 dt.

4- Présenter les traitements comptables nécessaires à l'inventaire de N+4.

Afin de tirer profit des nouvelles technologies et d'augmenter la performance initiale de la machine, la société a engagé le 01/04/N+5 des dépenses de 40 000 dt HT (TVA :19%) payées par chèques bancaires. Ces dépenses ont pour effet d'améliorer la qualité des produits et d'allonger la durée d'utilité de 3 ans. A cette date, la valeur récupérable est estimée à 150 000 dt.

5- Rappeler brièvement les règles de comptabilisation des coûts ultérieurs prévues par la NCT 05

6- Passer les écritures comptables le 01/04/N+ 5 et le 31/12/N+5.

Analyse standard d'un COUT d'ACQUISITION d'une immobilisation corporelle selon la nouvelle NCT 5				
Elément d'analyse	inclus ?	NCT5	Pourquoi ?	Cpte
Prix d'acquisition	Oui	§ 20-a	car toute facture stock ou immo. est comptabilisée à <u>son net commercial</u> , et les immobilisations corporelles le sont aussi.	223
Escompte financière obtenue	Oui / Non	NCT 5 § 20-a et § 23	Ici il y a 2 positions : 1- Toute charge/produit financier ne doit pas être comptabilisé en "Résultat d'exploitation", il est à comptabiliser en "Résultat des activités ordinaires" (charge/produit financiers). L'immo. corp. se comptabilise alors au net commercial en affectant la remise financière aux produits financiers". Le problème en cette interprétation est que ces produits fin intégrés au coût de l'immo. passeront en charges d'exploitation par le biais de l'amortissement (681). 2- Le §20 de la NCT 5 traite de l'exclusion des rabais et remises commerciaux, et traite des escomptes financiers. Sinon, en comptabilisant au cout le net commercial, ces escomptes sont donc comptabilisées en produit et sont incluses au cout de l'immo. corp. (IASB n'a pas pris de position vis à vis des remises financières, étant exclues par nature. Le paragraphe 20-a) a repris les mêmes termes du paragraphe 16-a) de l'IAS 16 et le paragraphe 24 de la NCT5 a repris le même paragraphe 23 de l'IAS 16 mot à mot). Si l'IAS 16 prescrit d'exclure les remises financières avec les mêmes termes que la NCT 5, ces remises financières doivent donc être exclues du coût de l'immo. corp. donc il faut comptabiliser l'immo au net financier et non au net commercial.	755 755
Charges financières (acquis. à terme)	Non / Oui	§24NCT5 NCT10 NCT13	L'acquisition à terme a 3 comptabilisations possibles : - (5) si l'échéance est à <u>moins d'un an</u> , le prix à terme est considéré équivalent à celui au comptant (pas d'actualisation), (régulariser au 471/65 si intervient 31/12) - (10) si l'échéance est à <u>plus d'un an</u> , il faut actualiser le prix à terme pour évaluer les chg. fin., puis les immobiliser au cpte 273 et l'amortir sur la durée du terme. - (13) si l'échéance est à <u>plus d'un an</u> et le bien est <u>qualifié</u> (nécessitant + d'un an pour devenir prêt à l'utilisation), immobiliser les chg fin au cpte de l'immo.	223/65/4 71 273/686 223/681
Frais de transport - (à la charge du Frs) - (ou à la charge d'un transporteur) - (ou à la charge de l'entreprise)	Oui	NCT 5 § 20-b	Sans transport, la machine ne sera pas utilisée. Il est impossible que ces frais soient engagés <u>après</u> la date de mise en service pour une comptabilisation <u>initiale</u> (1er démarrage/fonctionnement). Donc en comptabilisation ultérieure, ces frais se comptabilisent en charge. Ne pas oublier que les frais de transport peuvent émaner de 3 voix : - le fournisseurs (facturés) qui livre l'article qu'il vend et facture la livraison bien distincte du prix de l'article, - un transporteur (facturés) indépendant du fournisseur et de l'entreprise et facture le prix de son service , - transport par les propres moyens de l'entreprise acquiescente (données émanant du service de contrôle de gestion pour évaluer le coût du transport et l'inclure au coût de la machine transportée : essence, salaire chauffeur, amortissement du camion...).	223
Taxes non déduct (firme assujettie ou non)	Oui	NCT 5 § 20-a	Le droit de timbre et les droits de douane ne sont pas supportés par le consommateur final (≠ taxes récupérables). Que la firme soit assujettie à la TVA ou non, elle se doit de supporter ces taxes non récupérables. Elle peut les facturer à ses clients de façon incluse à son prix de vente sans détail (pas de rubrique à part).	223
Taxes déductibles (firme assujettie)	Non	NCT 5 § 20-a	Les taxes récupérables ne sont pas supportées par l'entreprise mais par le consommateur final. L'entreprise payera à l'Etat la différence entre ses taxes payées lors des achats et acquisitions et ses taxes collectées lors des ventes, taxes de montants supérieurs, afin de n'être ni débitrice ni créditrice envers l'Etat.	4366
Taxes déductibles (firme non assujettie)	Oui	NCT 5 § 20-a	même traitement que les taxes non récupérables : incluses au coût.	223
Technicien installateur	Oui	NCT 5 § 20-b	Il s'agit de frais <u>directs</u> engagés <u>avant</u> date de mise en service et <u>nécessaires</u> à la mise en service. Le service reçu est " <u>détenu</u> " (contrôle des risques et des fruits du service), <u>aide</u> la machine à fonctionner pour <u>plus d'un</u> exercice, l'effet de ce service rend la machine apte à <u>générer</u> des AEF, ces AEF <u>bénéficieront à l'entreprise</u> et la valeur du service reçu est <u>fiablement</u> déterminée. (tout élément du coût de la machine doit appliquer ces "mots soulignés" pour être intégré comptablement au compte de la machine).	223
Honoraires Conseiller	Oui	NCT 5 § 20-b		223
Formation du personnel	Non	NCT 5 § 20-b	Les frais de formation sont des frais directs engagés avant date de mise en service. - Mais (1) il est <u>incertain</u> que ces frais soient nécessaires à la mise en service de la machine, car l'entreprise pourrait recruter un personnel supplémentaire capable de gérer la machine sans le former. - Le service reçu aide la machine à fonctionner pour plus d'un exercice. - L'effet de ce service rend la machine apte à générer des AEF. - Ces AEF bénéficieront à l'entreprise. - Enfin, la valeur du service reçu est fiablement déterminée. - Mais (2) la <u>détention</u> de ce service de formation est <u>incertaine</u> : l'entreprise ne peut pas avoir une assurance raisonnable que chacun des personnels a fini par maîtriser la machine via la formation reçue et par bien l'assimiler. Généralement tout coût de formation est exclu du coût de l'immo. corp. (donc va en charges) pour ces les raisons (1) et (2).	61
Gaspillage	Non	NCT 5 § 20&23	<u>Tout gaspillage est exclu</u> . Mais ici c'est la valeur de la 2ème installation qui devrait intégrer le coût de la machine, sauf que le coût de 1800 dt englobe aussi le coût des rectifs de la 1ère installation, donc le coût à intégrer est celui de la 1ère installation, puisqu'on ne dispose pas du détail de la 2ème inst. <u>En cas de production de l'immo par la firme, seul le coût de production (jusqu'au stockage) intègre le cpte de l'immo. Le reliquat du prix de revient ne sera pas comptabilisé. Les frais généraux de production intègrent rationnellement le cpte de l'immo si la méthode de l'imputation rationnelle est utilisée.</u>	223/61
Frais de tests et revenus de ces tests	Non	NCT 5 § 22	inclus (au cout de l'immo. corp.) -en enlevant les revenus y relatifs- à condition que ces tests soient conduits avant la date de mise en service (DMS) et soient nécessaires au démarrage du fonctionnement de la machine.	223

1- Déterminer le coût d'acquisition de la machine et préciser les dépenses qui en sont exclues total : 1,75

Cout immo				Règlement net cial TTC :	282 625,000 = 237500 x 1,19
5 2	Prix affiché	250 000,000		70% de 237 500 par Banque	197 837,500 = (237500 x 1,19) x 70%
	Remise	-12 500,000	exclu (net cial §20-a NCT5)	30% sur 3 mois	84 787,500
	Net commercial	237 500,000			
	TVA 19%	45 125,000	exclue (Récupérable, §20-a)		
	Net Cial TTC	282 625,000			
8 2	Transport	400,000		Banque : autres dépenses :	11 995,000 = 428 + 1785 + 5040 + 300 + 2300 + 2142
	TVA (7%)	28,000	exclue (Récupérable, §20-a)		
8 2	INSTALL	1 500,000		Machine :	242 000,000 = 237500 + 400 + 1500 + 300 + 2300
	TVA (19%)	285,000	exclue (Récupérable, §20-a)	TVA :	46 359,823 = 45125 + 28 + 285 + 579,823 + 342
28 2	FORMATION	4 460,177	exclue (détenue sans certitude)	Charges :	6 260,177 = 1800 + 4460,177
	TVA (13%)	579,823	exclue (Récupérable, §20-a)		
8 2	Assurance	300,000			
15 2	Tests	2 300,000			
	Réinstallation	1 800,000	exclue (gaspillage)		
	tva 19%	342,000	exclue (Récupérable, §20-a)	DMS : 01/04/N	
25 2	MP d'essai	1 000,000	exclue (après DMS, §20-a)		
25 4	MOD d'essai	900,000	exclue (après DMS, §20-a)		

2- Présenter le traitement comptable nécessaire à l'acquisition de la machine et à la date d'inventaire de l'exercice N sachant que la machine est amortie selon le mode linéaire simple total : 3,25

2 - a	223 400		Compt initiale au Coût	05/02/N			
	436 600		Matériel industriel		= (250 000 x 95%)	237 500,00	= (250 000 x 95%)
		405 000	Taxes/CA déductibles		= (250 000 x 5%) x 19%	45 125,000	= (250 000 x 5%) x 19%
		532 000			FRS d'immo - effets à payer	84 787,500	= 30% x (237 5000 + 45 125)
					Banques	197 837,50	= 70% x (237 5000 + 45 125)
					libellé écriture : Contrats n°, virement Bq n°...		0,000
2 - b	223 400		Compt initiale au Coût	08/02/N			
	436 600		Matériel industriel		= (300 + 400 + 1500)	2 200,000	= (300 + 400 + 1500)
		532 000	Taxes/CA déductibles		= (400 x 7%) + (1500 x 19%)	313,000	= (400 x 7%) + (1500 x 19%)
					Banques	2 513,000	
					libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...		0,000
2 - c	610 000		Compt initiale au Coût	10/02/N			
	436 600		Services extérieurs		= (5040 / 1,13)	4 460,177	= (5040 / 1,13)
		532 000	Taxes/CA déductibles		= 5040 - 4 460,177 ou 4 460,177 x 13%	579,823	= (5040 x 13%)
					Banques	5 040,000	
					libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...		0,000

2 - d	223 400		Compt initiale au Coût	15/02/N				
		532 000	Matériel industriel			2 300,000	2 300,000	
					Banques			
			libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...					0,000
2 - e	610 000		Compt initiale au Coût	28/02/N				
	436 600	532 000	Services extérieurs			1 800,000		
			Taxes/CA déductibles	= 1 800 x 19%		342,000		= (1800 x 19%)
					Banques		2 142,000	
			libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...					0,000
2 - f	600 000		Comptabilisation initiale au Coût (suite & fin)	28/04/N				
	640 000		Achats			1 000,000		
	436 600	532 000	Charges de personnel			900,000		
			Taxes/CA déductibles	= 1 000 x 19%		190,000		= (1000 x 19%)
					Banques		2 090,000	
			libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...					0,000
2 - g	681 000		Comptabilisation ultérieure	31/12/N	Modèle du Coût			
		282 340	DAP Chg Ord		= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12	17 025,000		= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12
					Amort Matériel industriel		17 025,000	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					0,000
			= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12					

3- Passer les écritures nécessaires à l'inventaire de N+2 en utilisant la méthode d'écrasement.

total : 4

3 - a	681 000		Comptabilisation ultérieure	31/12/N+1	Modèle du Coût			
		282 340	DAP Chg Ord		= [242 000 - 15 000] / 10	22 700,000		= [242 000 - 15 000] / 10
					Amort Matériel industriel		22 700,000	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					0,000
3 - b	681 000		Comptabilisation ultérieure	31/12/N+2	Modèle du Coût			
		282 340	DAP Chg Ord		= [242 000 - 15 000] / 10	22 700,000		= [242 000 - 15 000] / 10
					Amort Matériel industriel		22 700,000	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					0,000

il faudrait calculer la VCN à la date de réévaluation et la comparer à la V. Récup de 200 000 dt.

Hausse

1,113740777	Avant Réév.	Après Réév.	Différence
Cout	242 000,000	= 242000x1,1137	269 525,268
Amorts	-62 425,000	= 62425x1,1137	-7 100,268
Pertes Valeur	0,000		
VCN	179 575,000	200 000,000	20 425,000

Nouvelle DU (31/12/N+2) :
 $10 - 9/12_{(N)} - 2_{(N+1 \& N+2)} = 7,25$ ans

VCN $_{31/12/N+2} = 179\ 575,0$

= 242 000 - (27 700x2) - 17 025

Diff V Récup et VCN =

= 200 000 - 179 575

= **20 425,000**

va en écart de Rééval

3 - c	282 340	223 400	Compt ultérieure Amort Matériel industriel	31/12/N+2	Méthode de l'écrasement = (27 700x2) + 17 025	62 425,000	62 425,000	AMT $_{31/12/N+2} =$ = (27 700x2) + 17 025
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					Actif 2234 = 179 575,000 = 242 000 - 62 425
3 - d	223 400	144 500	Matériel industriel	31/12/N+2	= 200 000 - [242 000 - 62 425]	20 425,000	20 425,000	Ecart $_{31/12/N+2} = 20\ 425,000$ = 200 000 - [242 000 - 62 425]
			libellé écriture : Rapport JV Machine réf n°...					Actif 2234 = 200 000,000 = 179 575 + 20 425

4- Présenter les traitements comptables nécessaires à l'inventaire de N+4.

total : 4,5

il faudrait calculer la VCN à la date de réduction de valeur et la comparer à la V. Récup de 110 000 dt.

Nouvelle DU (31/12/N+2) :

$10 - 9/12_{(N)} - 2_{(N+1 \& N+2)} = 7,25$ ans

4 - a	681 000	282 340	DAP Chg Ord	31/12/N+3	= (200 000 - 15 000) / 7,25	25 517,241	25 517,241	= (200 000 - 15 000) / 7,25
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					
4 - b	144 500	120 000	Ecart de réévaluation	31/12/N+3	= 25 517,241 - 22 700	2 817,241	2 817,241	= 25 517,241 - 22 700
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					
4 - c	681 000	282 340	DAP Chg Ord	31/12/N+4	= (200 000 - 15 000) / 7,25	25 517,241	25 517,241	= (200 000 - 15 000) / 7,25
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					
4 - d	144 500	120 000	Ecart de réévaluation	31/12/N+4	= 25 517,241 - 22 700	2 817,241	2 817,241	= 25 517,241 - 22 700
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					
			Diff entre amortissement sans rééval & amort avec rééval.		Solde Cr cpte 1445 = 14 790,517			
					= 20 425 - (2 817,241 x 2)			

En supposant que l'étudiant a choisi de virer l'écart de réévaluation (1445) réalisé aux résultats reportés (120) à l'occasion de chaque amortissement, jusqu'à épuisement de l'écart.

Baisse

0,738425926	Avant Réév.	Après Réév.	Différence
Cout	200 000,000	= 200000x0,7384	147 685,185
Amorts	-51 034,483	= 55172x0,7384	-37 685,185
Pertes Valeur	0,000		
VCN	148 965,517	110 000,000	-38 965,517

Nouvelle DU (au 31/12/N+4) :
 $7,25 - 2_{(N+3 \& N+4)} = 5,25$ ans

VCN $_{31/12/N+4} = 148\ 965,517$

= 200 000 - (25 517,241 x 2)

Baisse $_{N+4} < \text{Ecart Réév }_{N+2}$
 $- 38\ 65,517 < + [20\ 425,0 - (2\ 817,241 \times 2)]$ (avec virement annuel de l'écart vers Rts reportés)
 différence = **-24 175,000** à constater en PV

4 - e	282 340	223 400	Compt ultérieure	31/12/N+4	Méthode d'écrasement			
				Amort Matériel industriel		= $2 \times [(200\,000 - 15\,000) / 7,25]$	51 034,483	= $2 \times [(200-15) / 7,25]$
					Matériel industriel		51 034,483	Actif 2234 = 148 965,517
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					= 200 000 - 51 034,483
4 - f	144 500	223 400	Compt ultérieure	31/12/N+4				
	637 000			Ecart de réévaluation		= $20\,425 - (2\,817,241 \times 2)$	14 790,517	l'écart est soldé = $(20\,425,0 - 2\,817,241 - 2\,817,241)$
			Réduction de valeur			24 175,000		= $(38\,965,517) - (20\,425,0 - 2\,817,241 - 2\,817,241)$
					Matériel industriel		38 965,517	= $148\,965,517 - 38\,965,517$
			libellé écriture : Rapport V Récup réf n°...					Actif 2234 = 110 000,000
			l'écart est soldé, pas de virements vers Rts reportés					DU = 5,25
							0,000	

5- Rappeler brièvement les règles de comptabilisation des coûts ultérieurs prévues par la NCT 05 total : 1

- L'amélioration apportée à une immobilisation corporelle en coûts ultérieurs n'est immobilisée au même compte que l'immobilisation concernée que si cette amélioration augmente la participation de l'immobilisation dans les cashflows futurs globaux de l'entreprise (§ 14 & 15 NCT5) et que cette augmentation de CFF bénéficie à l'entreprise (§16 NCT5). Généralement ce fait induit soit une augmentation de la durée d'utilité soit une augmentation de valeur soit les deux. Il y a lieu pour la Direction d'estimer une nouvelle valeur récupérable de l'immobilisation [soit par la JV soit par la valeur d'utilité (nouveaux CFF actualisés)] et d'immobiliser le coût de l'amélioration dans la limite de la valeur récupérable (§17 alinéa 2 NCT5). Selon le §16 NCT5, si la nouvelle valeur comptable nette (augmentée du coût de l'amélioration) dépasse la nouvelle valeur récupérable, la différence doit être comptabilisée en charges.
- Pour calculer cette nouvelle VCN, il faut comptabiliser l'amortissement complémentaire avant amélioration à la date de l'amélioration (par analogie au sinistre, par analogie à la cession, par analogie à l'acquisition de nouvelle composante...), puis comptabiliser l'amortissement basé sur la nouvelle valeur récupérable et la nouvelle DU au 31/12 juste sur la période encourue entre la date d'amélioration et l'inventaire.

6- Passer les écritures comptables le 01/04/N+ 5 et le 31/12/N+5. total : 5,5

6 - a	681 000	282 340	Compt ultérieure	01/04/N+5	Méthode d'écrasement			
				DAP Chg Ord		= $(110\,000 - 15\,000) / 5,25 \times 3/12$	4 523,810	= $(110\,000 - 15\,000) / 5,25 \times 3/12$
					Amort Matériel industriel		4 523,810	VCN _{au 01/04/N+5} avant amélioration
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					= 110 000 - 4 523,81
			Constatation de l'amortissement avant amélioration					= 105 476,190

Baisse

	1,031096563	Avant Amélior.	Après Amélioration	Différence
Cout		150 000,000	= $150\,000 \times 1,031$	154 664,484
Amorts		-4 523,810	= $5238 \times 1,031$	-4 664,484
Pertes Valeur				637/737
VCN		145 476,190	150 000,000	4 523,810

Nouvelle DU (au 31/12/N+4) :
 $5,25 - 3/12 + 3 = 8$ ans

Hausse < PV_{N+4} en valeur absolue
 $+ 4\,523 > -24\,175$
 ne reprendre de la PV que 4 523

(VCN + Amélioration) à comparer à la (V Récup)

VCN + Amélioration = 145 476,190
 = $(110\,000 - 4\,523,81) + 40\,000$
 V Récup = 150 000

il s'agit d'une hausse de valeur pour la diff :
 $150\,000 - 145\,476,190 = 4\,523,810$

cette hausse de valeur réduit la PV sans la solder
 Aucun reliquat ne sera constaté en écart de rééval

Tous les 40 000 sont à passer en immo

6 - b	223 400	532 000	Compt ultérieure	01/04/N+5	Méthode d'écrasement			
	436600			Matériel industriel		= $40\,000 \times 19\%$	40 000,000	
			Taxes/CA déductibles				7 600,000	
			libellé écriture : Facture amélioration Machine réf n°...					
			Immobilisation de l'amélioration					0,000

Le coût ultérieur, en date du 01 Avril N+5, immobilisé (activé - capitalisé), conduit à **changer le plan d'amortissement** de la machine. Ainsi la dotation de N+5 sera composée de deux valeurs basées sur deux rythmes d'amortissement différents.

A part l'amélioration, le modèle de la réévaluation impose que la VCN doit être toujours ramenée à la valeur récupérable de l'immo. (que la V. Récup soit évaluée à la JV ou à l'actualisation de la participation de l'immo dans les cashflows futurs (valeur d'utilité)) et puisque précédemment une perte de valeur a été constatée, la différence entre la (VCN+ amélioration) et la (val récup) constitue une reprise de PV.

6 - c	282 340	223 400	Compt ultérieure	01/04/N+5	Méthode d'écrasement			
			Amort Matériel industriel			$= (110\,000 - 15\,000) / 5,25 \times 3/12$	4 523,810	Actif 2234 = 105 476,190
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...			Matériel industriel	4 523,810	= 110 000 - 4 523,810
			écrasement de l'amortissement		01/04/N+5			
6 - d	223 400	737 000	Matériel industriel			$= 40\,000 + 4\,525,810$	4 523,810	= 4 523,810 = 150 000 - (105 476,190 + 40 000)
				libellé écriture : Rapport V Récup réf n°...			Reprise / pertes de valeurs	4 523,810
			la VCN est ramenée à la V Récup.					
6 - e	681 000	282 340	Compt ultérieure	31/12/N+5	Méthode d'écrasement			DU = 8 ans
			DAP Chg Ord			$= (150\,000 - 15\,000) / 8 \times 9/12$	12 656,250	12 656,250
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...			Amort Matériel industriel		
				31/12/N+5				
6 - f			Pas de virement de l'écart de réévaluation (1445) vers les résultats reportés (120) car 1445 est soldé depuis 31/12/N+4 et l'immo n'est pas encore cédée au 31/12/N+5.					

Fin du Corrigé du DS (avec virement annuel de l'écart aux résultats reportés) - Nov 2023.

1- Déterminer le coût d'acquisition de la machine et préciser les dépenses qui en sont exclues total : 1,75

Cout immo				Règlement net ccial TTC :	
5	2	Prix affiché	250 000,000		$282\ 625,000 = 237\ 500 \times 1,19$
		Remise	-12 500,000	exclu (net ccial §20-a NCT5)	$197\ 837,500 = (237\ 500 \times 1,19) \times 70\%$
		Net commercial	237 500,000	non comptabilisée	30% sur 3 mois
		TVA 19%	45 125,000	exclue (Récupérable, §20-a)	$84\ 787,500$
		Net Ccial TTC	282 625,000		ne pas actualiser les Chg fin (- 1 an, NCT5, NCT10), ne pas capitaliser ces chg fin (Actif non qualifié, NCT 13)
8	2	Transport	400,000		--> le prix à terme est considéré équivalent au comptant
		TVA (7%)	28,000	exclue (Récupérable, §20-a)	
8	2	INSTALL	1 500,000		
		TVA (19%)	285,000	exclue (Récupérable, §20-a)	
28	2	FORMATION	4 460,177	exclue (détenue sans certitude)	
		TVA (13%)	579,823	exclue (Récupérable, §20-a)	
8	2	Assurance	300,000		
15	2	Tests	2 300,000		
		Réinstallation	1 800,000	exclue (gaspillage)	
		tva 19%	342,000	exclue (Récupérable, §20-a)	
		MP d'essai	1 000,000	exclue (après DMS, §20-a)	
		MOD d'essai	900,000	exclue (après DMS, §20-a)	

Banque : autres dépenses :	11 995,000	= 428 + 1785 + 5040 + 300 + 2300 + 2142
Machine :	242 000,000	= 237500 + 400 + 1500 + 300 + 2300
TVA :	46 359,823	= 45125 + 28 + 285 + 579,823 + 342
Charges :	6 260,177	= 1800 + 4460,177

DMS : 01/04/N

2- Présenter le traitement comptable nécessaire à l'acquisition de la machine et à la date d'inventaire de l'exercice N sachant que la machine est amortie selon le mode linéaire simple total : 3,25

2 - a	223 400	Compt initiale au Coût	05/02/N			
	436 600	Matériel industriel		= (250 000 x 95%)	237 500,00	= (250 000 x 95%)
		Taxes/CA déductibles		= (250 000 x 5%) x 19%	45 125,000	= (250 000 x 5%) x 19%
				FRS d'immo - effets à payer	84 787,500	= 30% x (237 5000 + 45 125)
	405 000				197 837,50	= 70% x (237 5000 + 45 125)
	532 000			Banques		
				libellé écriture : Contrats n°, virement Bq n°...		0,000
<hr/>						
2 - b	223 400	Compt initiale au Coût	08/02/N			
	436 600	Matériel industriel		= (300 + 400 + 1500)	2 200,000	= (300 + 400 + 1500)
		Taxes/CA déductibles		= (400 x 7%) + (1500 x 19%)	313,000	= (400 x 7%) + (1500 x 19%)
				Banques	2 513,000	
	532 000			libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...		0,000
<hr/>						
2 - c	610 000	Compt initiale au Coût	10/02/N			
	436 600	Services extérieurs		= (5040 / 1,13)	4 460,177	= (5040 / 1,13)
		Taxes/CA déductibles		= 5040 - 4 460,177 ou 4 460,177 x 13%	579,823	= (5040 x 13%)
				Banques	5 040,000	
	532 000			libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...		0,000

2 - d	223 400		Compt initiale au Coût	15/02/N				
		532 000	Matériel industriel			2 300,000		2 300,000
					Banques			
			libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...					0,000

2 - e	610 000		Compt initiale au Coût	28/02/N				
	436 600	532 000	Services extérieurs			1 800,000		
			Taxes/CA déductibles	= 1 800 x 19%		342,000		= (1800 x 19%)
					Banques		2 142,000	
			libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...					0,000
					non notée			

2 - f	600 000		Comptabilisation initiale au Coût (suite & fin)	28/04/N				
	640 000	532 000	Achats			1 000,000		
	436 600		Charges de personnel			900,000		
			Taxes/CA déductibles	= 1 000 x 19%		190,000		= (1000 x 19%)
					Banques		2 090,000	
			libellé écriture : Factures n°, Chèques Bq n°...					0,000
					non notée			

2 - g	681 000		Comptabilisation ultérieure	31/12/N	Modèle du Coût			
		282 340	DAP Chg Ord		= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12	17 025,000		= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12
					Amort Matériel industriel		17 025,000	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					0,000
			= [242 000 - 15 000] / 10 x 9/12					

3- Passer les écritures nécessaires à l'inventaire de N+2 en utilisant la méthode d'écrasement. total : 4

3 - a	681 000		Comptabilisation ultérieure	31/12/N+1	Modèle du Coût			
		282 340	DAP Chg Ord		= [242 000 - 15 000] / 10	22 700,000		= [242 000 - 15 000] / 10
					Amort Matériel industriel		22 700,000	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					0,000
					non notée			

3 - b	681 000		Comptabilisation ultérieure	31/12/N+2	Modèle du Coût			
		282 340	DAP Chg Ord			22 700,000		
					Amort Matériel industriel		22 700,000 = [242 000 - 15 000] / 10	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					0,000

Hausse

il faudrait calculer la VCN à la date de réévaluation et la comparer à la V. Récup de 200 000 dt.

	1,113740777	Avant Réév.	Après Réév.	Différence	
Cout		242 000,000	= 242000x1,1137	269 525,268	27 525,268
Amorts		-62 425,000	= 62425x1,1137	-69 525,268	-7 100,268
Pertes Valeur		0,000			
VCN		179 575,000	200 000,000	20 425,000	1445/637/737

Nouvelle DU (31/12/N+2) :

$$10 - 9/12_{(N)} - 2_{(N+1 \& N+2)} = 7,25 \text{ ans}$$

$$\text{VCN}_{31/12/N+2} = 179 575,0$$

$$= 242 000 - (27 700 \times 2) - 17 025$$

$$\text{Diff V Récup et VCN} =$$

$$= 200 000 - 179 575$$

$$= 20 425,000$$

va en écart de Rééval

3 - c	282 340		Compt ultérieure	31/12/N+2	Méthode de l'écrasement			
		223 400	Amort Matériel industriel		= (27 700x2) + 17 025	62 425,000	AMT _{31/12/N+2} = (27 700x2) + 17 025	
					Matériel industriel	62 425,000	Actif 2234 = 179 575,000	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					= 242 000 - 62 425
3 - d	223 400			31/12/N+2				
		144 500	Matériel industriel		= 200 000 - [242 000 - 62 425]	20 425,000	Ecart _{31/12/N+2} = 20 425,000	
					Ecart de réévaluation	20 425,000	= 200 000 - [242 000 - 62 425]	
			libellé écriture : Rapport JV Machine réf n°...					Actif 2234 = 200 000,000
							= 179 575 + 20 425	

4- Présenter les traitements comptables nécessaires à l'inventaire de N+4.

total : 4,5

il faudrait calculer la VCN à la date de réduction de valeur et la comparer à la V. Récup de 110 000 dt.

Nouvelle DU (31/12/N+2) :

4 - a	681 000		DAP Chg Ord	31/12/N+3				
		282 340			= (200 000 - 15 000) / 7,25	25 517,241	10 - 9/12 _(N) - 2 _(N+1 & N+2) = 7,25 ans	
					Amort Matériel industriel	25 517,241	= (200 000 - 15 000) / 7,25	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					
4 - c	681 000			31/12/N+4				
		282 340	DAP Chg Ord		= (200 000 - 15 000) / 7,25	25 517,241	= (200 000 - 15 000) / 7,25	
					Amort Matériel industriel	25 517,241		
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					

En supposant que l'étudiant a choisi de ne virer l'écart de réévaluation (1445) aux résultats reportés (120) qu'en bloc à la date de cession ou de mise à rebus de l'immo.corp.

Baisse

	0,738425926	Avant Réév.	Après Réév.	Différence	
Cout		200 000,000	= 200000x0,7384	147 685,185	-52 314,815
Amorts		-51 034,483	= 55172x0,7384	-37 685,185	13 349,298
Pertes Valeur		0,000			
VCN		148 965,517	110 000,000	-38 965,517	1445/637/737

Nouvelle DU (au 31/12/N+4) :

$$7,25 - 2_{(N+3 \& N+4)} = 5,25 \text{ ans}$$

$$\text{VCN}_{31/12/N+4} = 148 965,517$$

$$= 200 000 - (25 517,241 \times 2)$$

$$\text{différence} = -18 540,517 \text{ à constater en PV}$$

(sans virement annuel de l'écart vers Rts reportés)

4 - e	282 340	223 400	Compt ultérieure	31/12/N+4	Méthode d'écrasement			
			Amort Matériel industriel	= 2 x [(200 000 - 15 000) / 7,25]	Matériel industriel	51 034,483	51 034,483	= 2 x [(200-15) / 7,25]
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					Actif 2234 = 148 965,517 = 200 000 - 51 034,483
4 - f	144 500	223 400	Compt ultérieure	31/12/N+4	Méthode d'écrasement			
	637 000		Ecart de réévaluation	= 20 425 - (2 817,241 x 2)	Matériel industriel	20 425,000	38 965,517	l'écart est totalement soldé = 38 965,517 - 20 425,0 = 148 965,517 - 38 965,517
			libellé écriture : Rapport V Récup réf n°...					Actif 2234 = 110 000,000 DU = 5,25
			l'écart est soldé, pas de virements vers Rts reportés					0,000

5- Rappeler brièvement les règles de comptabilisation des coûts ultérieurs prévues par la NCT 05 total : 1

- L'amélioration apportée à une immobilisation corporelle en coûts ultérieurs n'est immobilisée au même compte que l'immobilisation concernée que si cette amélioration augmente la participation de l'immobilisation dans les cashflows futurs globaux de l'entreprise (§ 14 & 15 NCT5) et que cette augmentation de CFF bénéficie à l'entreprise (§16 NCT5). Généralement ce fait induit soit une augmentation de la durée d'utilité soit une augmentation de valeur soit les deux. Il y a lieu pour la Direction d'estimer une nouvelle valeur récupérable de l'immobilisation [soit par la JV soit par la valeur d'utilité (nouveaux CFF actualisés)] et d'immobiliser le coût de l'amélioration dans la limite de la valeur récupérable (§17 alinéa 2 NCT5). Selon le §16 NCT5, si la nouvelle valeur comptable nette (augmentée du coût de l'amélioration) dépasse la nouvelle valeur récupérable, la différence doit être comptabilisée en charges.
- Pour calculer cette nouvelle VCN, il faut comptabiliser l'amortissement complémentaire avant amélioration à la date de l'amélioration (par analogie au sinistre, par analogie à la cession, par analogie à l'acquisition de nouvelle composante...), puis comptabiliser l'amortissement basé sur la nouvelle valeur récupérable et la nouvelle DU au 31/12 juste sur la période encourue entre la date d'amélioration et l'inventaire.

6- Passer les écritures comptables le 01/04/N+ 5 et le 31/12/N+5. total : 5,5

6 - a	681 000	282 340	Compt ultérieure	01/04/N+5	Méthode d'écrasement			
			DAP Chg Ord	= (110 000 - 15 000) / 5,25 x 3/12	Amort Matériel industriel	4 523,810	4 523,810	= (110 000 - 15 000) / 5,25 x 3/12
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					VCN _{au 01/04/N+5} avant amélioration = 110 000 - 4 523,81 = 105 476,190
			Constatation de l'amortissement avant amélioration					

Baisse

	1,031096563	Avant Amélior.	Après Amélioration	Différence	
Cout		150 000,000	= 150 000x1,031	154 664,484	2234
Amorts		-4 523,810	= 5238x1,031	-4 664,484	28234
Pertes Valeur					637/737
VCN		145 476,190		4 523,810	1445/637/737

Nouvelle DU (au 31/12/N+4) :
5,25 - 3/12 + 3 = 8 ans

Hausse < PV_{N+4} en valeur absolue
+ 4 523,810 > -18 540,517
ne reprendre de la PV que 4 523

(VCN + Amélioration) à comparer à la (V Récup)

VCN + Amélioration = 145 476,190
= (110 000 - 4 523,81) + 40 000
V Récup = 150 000

il s'agit d'une hausse de valeur pour la diff :
150 000 - 145 476,190 = 4 523,810
cette hausse de valeur réduit la PV sans
qu'un reliquat soit constaté en écart de rééval

Tous les 40 000 sont à passer en immo

6 - b	223 400	532 000	Compt ultérieure	01/04/N+5	Méthode d'écrasement			
	436600		Matériel industriel	= 40 000 x 19%	Banques	40 000,000	47 600,000	
			libellé écriture : Facture amélioration Machine réf n°...					
			Immobilisation de l'amélioration					0,000

Le coût ultérieur, en date du 01 Avril N+5, immobilisé (activé - capitalisé), conduit à **changer le plan d'amortissement** de la machine. Ainsi la dotation de N+5 sera composée de deux valeurs basées sur deux rythmes d'amortissement différents.

A part l'amélioration, le modèle de la réévaluation impose que la VCN doit être toujours ramenée à la valeur récupérable de l'immo. (que la V. Récup soit évaluée à la JV ou à l'actualisation de la participation de l'immo dans les cashflows futurs (valeur d'utilité)) et puisque précédemment une perte de valeur a été constatée, la différence entre la (VCN+ amélioration) et la (val récup) constitue une reprise de PV.

6 - c	282 340		Compt ultérieure	01/04/N+5	Méthode d'écrasement			
		223 400	Amort Matériel industriel		$= (110\,000 - 15\,000) / 5,25 \times 3/12$	4 523,810		Actif 2234 = 105 476,190
					Matériel industriel		4 523,810	= 110 000 - 4 523,810
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					
			écrasement de l'amortissement					
6 - d	223 400		Matériel industriel	01/04/N+5	$= 40\,000 + 4\,525,810$	4 523,810		= 4 523,810 = 150 000 - (105 476,190 + 40 000)
		737 000			Reprise / pertes de valeurs		4 523,810	reprise /PV à la limite de la Vrécup
			libellé écriture : Rapport V Récup réf n°...					
			la VCN est ramenée à la V Récup.					
6 - e	681 000		Compt ultérieure	31/12/N+5	Méthode d'écrasement			DU = 8 ans
		282 340	DAP Chg Ord		$= (150\,000 - 15\,000) / 8 \times 9/12$	12 656,250		= (150 000- 15 000) / 8 x (9/12)
					Amort Matériel industriel		12 656,250	
			libellé écriture : Tableau d'amort Machine réf n°...					
				31/12/N+5				
6 - f			Pas de Virement en bloc de l'écart de réévaluation (1445) vers les résultats reportés (120) car 1445 est soldé depuis 31/12/N+4 et l'immo n'est pas encore cédée au 31/12/N+5.					

Fin du Corrigé du DS (avec virement en bloc de l'écart aux résultats reportés à la cession) - Nov 2023.